



Monsieur Marcin Libicki  
Secrétaire Général de la Commission des pétitions au Parlement Européen  
Rue Wirtz  
B-1047 Bruxelles

**Pétition des dix parents**  
**Le JUGENDAMT<sup>1</sup> de la République Fédérale d'Allemagne**  
**est une institution illégale de l'Union Européenne**

Les parents qui ont fait l'objet de procédures judiciaires en République Fédérale Allemande, dans le cadre de droits de garde, de droits de visite ou d'autorité parentale sur leurs enfants nés de la liaison avec un citoyen allemand demandent à la Commission Européenne et à son Parlement de prendre les mesures aux fins de démanteler le JUGENDAMT dans ses pouvoirs judiciaires actuels.

Le JUGENDAMT est doté de pouvoirs très étendus. Officiellement, il sert à la 'protection de la jeunesse'. En réalité, il place les enfants des mères seules sous le contrôle de l'Etat, afin de les éduquer selon l'ordre administratif allemand.

Le JUGENDAMT n'a pas d'équivalent dans les autres nations de droit. Il agit en qualité de 'Wächteramt' (administration de surveillance) pour implémenter l'ordre allemand dans les familles et en contrôler son application. Ses employés sont légalement des 'parents administratifs' qui participent à toutes les procédures judiciaires en qualité d'un 'troisième parent'. Ils disposent de pouvoirs plus étendus que les parents biologiques. Gardiens du *Kindeswohl* (intérêt de l'enfant), ils proposent aux juges des *Schutzmassnahmen* (mesures de protection), l'intérêt de l'enfant et la *protection (Schutz)* étant à comprendre dans le sens de la nation allemande.

Une contestation contre ces fonctionnaires est impossible. Ils brandissent de manière récurrente et sous-jacente la menace de la perte des droits de visite ou de celle de l'autorité parentale et l'appliquent avec ou sans décision de justice.

Dans le cadre de couples binationaux, le JUGENDAMT a une mission bien précise à remplir :

1. Aucun enfant ne doit quitter le territoire allemand
2. L'autorité parentale est à confier sans délai au parent de *souche allemande*
3. Les enfants sont à préserver de leurs secondes langue et culture. Leur contact avec le parent étranger est à rompre immédiatement par des mesures humiliantes. L'épuration nationale doit se poursuivre au travers de procédures judiciaires, jusqu'à ce que les enfants sont majeurs. Des mesures pénales sont à engager, si le parent non-allemand résiste.
4. Les pensions alimentaires sont à ramener en territoire allemand. Le cumul des pensions impayées est à exiger quand le parent non-allemand n'a plus de prétention légale sur ses enfants, parce qu'ils sont devenus grands.
5. La Loi Informatique et Liberté sert à interdire aux parents concernés l'accès aux données et dossiers que le JUGENDAMT établit en secret à leur égard.

---

<sup>1</sup> Le Jugendamt – administration visant le contrôle politique des femmes seules et de leurs enfants – ne peut pas être traduit par les termes 'office ou service de la jeunesse' en raison de sa fonction judiciaire majeure.

Le JUGENDAMT est une administration politique dont les pouvoirs incontrôlés et l'ingérence dans les procédures judiciaires sont inconciliables avec les règles du droit universel et les libertés fondamentales de l'individu. Il est le vrai juge du fond. Ses principes actuels basés sur l'arbitraire, l'arrogance, le cynisme et le nationalisme sont foncièrement incompatibles avec l'esprit européen.

Le JUGENDAMT est une administration qui a été structurée lors de la période nationale-socialiste, pour appliquer la Loi du Reich de 1939 – Jugendwohlfahrtgesetz – littéralement retranscrites dans le livre VIII du SGB (SozialGesetzBuch), actuel code social allemand et permettre au JUGENDAMT de dissimuler sa fonction de contrôle politique, sous couvert de procédures judiciaires identiques.

Le JUGENDAMT oppose les pères aux mères, les Allemands aux étrangers, les enfants aux parents. Il sème la **dispute**, la **haine** et la **xénophobie** au sein de la famille et apprend aux enfants jeunes, que le non respect de l'ordre allemand conduit inéluctablement à des batailles sans fin au sein des familles, voire à la privation d'amour parental. C'est au sein d'une grande famille que ces enfants recouvrent plus tard leur estime de soi. Cette famille leur permet de faire régner l'ordre et le droit, dont le Jugendamt les a privé pendant toute une enfance. Plus le pouvoir du JUGENDAMT est important, plus cette famille s'agrandit. Elle est déjà représentée dans trois parlements régionaux en Allemagne.

Nous – parents d'enfants que nous avons perdus parce que propriétés des Allemands – appelons la Commission Européenne et son Parlement, à mesurer le potentiel de dangerosité que constitue le JUGENDAMT pour l'avenir de l'Union et à condamner les pouvoirs et le comportement de ses employés. Le JUGENDAMT allemand moderne est une organisation de type national-socialiste, qui au nom du Peuple allemand, prépare les enfants de l'Europe à la dispute et à la haine. C'est pourquoi, il se doit d'être déclaré institution illégale au sein de l'Union Européenne.

Au mois de décembre 2006, les rédacteurs et pétitionnaires :

Prénom, Nom	Adresse	Nationalité	Profession
Olivier Karrer	189, Av. Aristide Briand, F-94230 Cachan	Française	Economiste
Sophie Lavier	90, Avenue Victor Hugo, F-21000 Dijon	Française	Ingénieur Informatique
Véronique Carabin	9, rue Ectet, F-76600 Le Havre	Française	Ingénieur Chimiste
Beata Pokrzepowicz	Schneiderstrasse 2, D - 33613 Bielefeld	Polonaise	Assistante universitaire
Mirosław Kraszewski	Zoppenbrückstrasse 29, D - 47138 Duisburg	Polonaise	Médecin radiologue
Stephen Sheehan	33 bis, chemin de Perruquet F-31790 St Jory	Anglaise	Ingénieur aéronautique
Pascal Gallez (PhD)	214 Avenue van Overbeke, B - 1083 Brussels	Belge	Conseiller
Natascha Chudoba	Piazza S. Maria Liberatrice 18 I- 00153 Roma	Autrichienne	Photographe
Michael Hickman	P.O.Box 89 181 Torbay Auckland New Zealand	Sud-Africaine	Ingénieur environnemental
Prof. Clarence Maloney	308 Clagett Drive, Rockville MD 20851, USA	Américaine	Professeur universitaire
Prof. George Uhl	1620 Dogwood Hill Road, Towson MD 21286 USA	Américaine	Chercheur et universitaire
Me James C. Rinaman,	III2207 Forbes Street, Jacksonville, FL 32204, USA	Américaine	Avocat
Gudrun Schmidt	24 Ocean Beach Rd Shoal Bay 2315, Australia	Australienne	'Grand-mère'

Autre pétitionnaire ( vos coordonnées ) :

-----  
 Ce texte est disponible en anglais, allemand, français, italien et polonais. Merci d'envoyer votre pétition sous enveloppe au Secrétaire Général des Pétitions, dont l'adresse est reprise en entête ou par télécopieur au : 00 32-22 84 68 44  
 Merci d'en communiquer copie à vos élus et à la presse de votre pays.